

Admission à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de DUNKERQUE

Préparation au diplôme d'Etat d'infirmier

PACES

(Première Année Commune aux Etudes de Santé)

I - ORGANISATION :

L'examen d'admission est organisé en même temps que les épreuves de sélection par des regroupements d'Instituts de Formation en Soins Infirmiers.

L'Institut de DUNKERQUE appartient au regroupement D.

Les candidats ne déposent qu'un seul dossier d'inscription par regroupement dans l'Institut de Formation en Soins Infirmiers où ils souhaitent être affectés.

Pour le regroupement D, les épreuves de sélection permettent l'accès à l'un des quatre Instituts de Formation en Soins Infirmiers suivants :

- I.F.S.I. du S.I.H. DU S.S. N°3, 4 rue de l'ancien calvaire B.P. 145 110 places
62604 BERCK SUR MER
Tél : 03 21 09 05 47
- I.F.S.I. du Centre Hospitalier, rue Monod B.P. 609 105 places
62321 BOULOGNE SUR MER
Tél : 03 21 99 30 61
- **IFSI du Centre Hospitalier, Impasse floréal CS.76367 100 places**
59 385 DUNKERQUE Cedex 1
Tél : 03 28 28 56 80-www.ifsich-dunkerque.fr
- I.F.S.I. du Centre Hospitalier de la région de SAINT OMER, HELFAUT, B.P. 357 70 places
62505 SAINT OMER Cedex
Tél : 03 21 88 74 40

Toutes les informations concernant la scolarité, les frais divers, les possibilités de bourses d'études ... peuvent être obtenues directement auprès de chaque Institut.

II – CONDITIONS D'INSCRIPTION A L'EXAMEN D'ADMISSION :

- S'acquitter des droits d'inscription : **98 €** (les droits d'inscription versés restent acquis au Centre Hospitalier de DUNKERQUE)
- **Fournir une attestation de validation des Unités d'Enseignement de la 1^{ère} année commune aux études de santé datant de moins d'un an au moment de l'inscription.**
- **Pour les candidats inscrits en 1^{ère} année, l'admission est subordonnée à la validation des Unités d'Enseignement.**

III- L'EXAMEN D'ADMISSION :

- Entretien avec un Jury, composé de trois personnes. Les candidats sont interrogés sur un thème concernant le domaine sanitaire et social – notée sur 20.
- Pour être admis dans un Institut de Formation en Soins Infirmiers, il faut obtenir une note supérieure ou égale à 10/20.

IV - DELIVRANCE DES DOSSIERS D'INSCRIPTIONS :

* **Au cours d'une des deux réunions d'informations** (durée 1 H à 1 H 30)
à la Mairie de ROSENDAEL, Place des Martyrs de la Résistance, à 14 H 30 :

- **le Mercredi 24 Janvier 2018**

- **le Mercredi 31 Janvier 2018**

Il est fortement conseillé d'assister à une réunion d'informations.

* **à partir du 1er Février 2018 :**

- En téléchargeant le dossier disponible sur notre site : www.ifsich-dunkerque.fr
- A l'Institut de 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 00 à 17 H 00 du lundi au vendredi
- Par courrier, nous envoyer une enveloppe à l'adresse du candidat
[Enveloppe format 32,5 x 23,5 – timbrée à 1 € 70(tarif 2017 pour envoi lettre entre 20 et 100g)]

V – CALENDRIER 2018 :

- **Clôture des inscriptions : 12 Mars 2018**

Dépôt de dossier à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers avant 16 H 30

Par courrier : minuit cachet de la poste faisant foi

- **Epreuves d'admission : 24 et 25 Mai 2018**

- **Résultats d'admission : 22 Juin 2018 à 10 H 00**

- **Confirmation d'inscription : Date limite au 2 Juillet 2018**

VI – COUT PEDAGOGIQUE :

Le coût pédagogique de la formation pour l'année scolaire 2018/2019 s'élève à **7 255,00 €**. Les informations concernant la prise en charge financière seront données au cours des réunions d'information.